



Extrait du Règlement de la bibliothèque municipale de Langeais.

La carte d'inscription est rigoureusement personnelle, les inscriptions doivent être renouvelées tous les ans. Chaque changement d'adresse doit être notifié à la Bibliothèque.

Tout document perdu doit être intégralement remboursé par le lecteur. En cas de détérioration, le document sera présenté au personnel qui décidera.

Le renouvellement du prêt est possible.

L'accès aux documents est libre ; ils doivent être remis en place après usage.

Chaque lecteur peut emprunter 6 livres 4 magazines 1 CD pour 3 semaines et 1 DVD pour 1 semaine.

Nous vous demandons de prendre soin des documents que vous empruntez

Je, soussigné (e).....

Sollicite la délivrance d'une ou de cartes de lecteurs :

NOM	Prénom	Sexe	Date de naissance
		F / M	
		F / M	
		F / M	
		F / M	
		F / M	
		F / M	

Lui permettant d'emprunter des documents.

Après avoir pris connaissance du règlement, je me déclare responsable des documents empruntés et m'engage à respecter le règlement de la bibliothèque municipale.

Lu et approuvé / Signature

Le.....

NOM :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :